

Compte rendu du conseil scientifique du 29 mars 2012

Le conseil scientifique s'est tenu le 29 mars 2012 à 9h30 à la Fondation Cino et Simone Del Duca à Paris sous la présidence de Jacques Dalarun.

L'École française de Rome remercie l'Institut de France et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, son secrétaire perpétuel M. Michel Zink, M. Hervé Danesi, secrétaire général, et le personnel de la Fondation pour leur accueil.

Composition du conseil scientifique

Membres présents ou représentés (18)

- M. Jacques DALARUN, directeur de recherche à l'Institut de recherche et d'histoire des textes, Président du conseil scientifique ;
- Mme Audrey BERTRAND, représentante élue des membres de l'EFR ;
- M. Philippe BOUTRY, professeur à l'Université Paris I ;
- M. Alain DEWERPE, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales ;
- Mme Hélène DUCHÊNE, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au ministère des affaires étrangères et européennes (représentée par M. Philippe DEVAUD) ;
- M. Jean-Louis FERRARY, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (AIBL), Président du conseil d'administration ;
- M. Andrea GIARDINA, Istituto Italiano per la Storia Antica ;
- M. Stéphane GIOANNI, directeur des études de l'EFR élu par ses pairs ;
- M. Pascal MARTY, directeur adjoint scientifique au CNRS ;
- Mme Anna Maria RAO, professeur d'Histoire moderne à l'Université de Naples Federico II ;
- Mme Dominique RIGAUX, professeur à l'Université Pierre Mendès France (Grenoble) ;
- Mme Agnès ROUVERET, professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense ;
- M. Simon SARLIN, représentant élu des enseignants chercheurs (y compris les membres) et assimilés ;
- M. Georges-Henri SOUTOU, membre de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques ;
- M. Ronan STEPHAN, directeur général pour la recherche et l'innovation au MESR (représenté par M. Henri DUDAY) ;
- M. André VAUCHEZ, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
- Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (représenté par M. Yves-Marie BERCE).

Assistaient également à la séance

M. Stéphane BOURDIN, directeur des études de l'EFR ;
Mme Claude POUZADOUX, directrice du centre Jean Bérard de Naples ;
M. Jean SCHNEIDER, secrétaire général de l'EFR.

Ordre du jour

1. Examen du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2011
2. Informations de la directrice, dont perspectives de sortie des membres
3. Examen des candidatures aux postes de membres de l'École française de Rome (année 2012-2013) : renouvellement et recrutement
4. Politique des publications
5. Questions diverses

1. Examen du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2011

Le procès-verbal de la séance du conseil scientifique du 29 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité (16 présents ou représentés).

Arrivée de M. Pascal Marty (17 présents ou représentés).

2. Informations de la directrice, dont perspectives de sortie des membres

Mme Catherine Virlouvét informe le CS que M. Yves Fau a pris sa retraite et qu'il est remplacé par M. Laurent Régner à la DGESIP.

Le MESR a incité les Écoles françaises à l'étranger à revoir leurs projets de contrat quinquennal dans un esprit de mutualisation. Les cinq directeurs se sont rencontrés à Madrid à la mi-mars et ont défini divers points de coopération scientifique.

La date de la négociation est inconnue à ce jour et n'aura vraisemblablement pas lieu avant l'automne (*ndlr : début juin en fait*). L'IFAO et l'EFEO n'ont pas suivi le même calendrier jusqu'à présent car ils ont été expertisés par l'AERES à l'automne 2011.

M. Henri Duday, qui représente la DGRI, n'a pas d'information précise à ce sujet.

Mme Catherine Virlouvét évoque les perspectives de reclassement des membres sortants à l'été 2012.

Les membres sortants se présentent tous sur les postes de Maîtres de Conférences mis au concours 2012 dans leur discipline (*ndlr : concours encore en cours au moment de la diffusion de ce PV*). Par ailleurs, on note avec satisfaction que la candidature de Madame Virginie Bridoux, sortie de l'EFR depuis 2010, sur un poste de chargé de recherche au CNRS a été retenue par la commission 32.

M. Jacques Dalarun constate que tous les sortants sont positionnés sur des postes vacants. Il s'inquiète de la situation de M. Pascal Vuillemin, sorti en 2010.

M. Stéphane Gioanni répond qu'il n'a toujours pas de poste.

3. Examen des candidatures aux postes de membres de l'École française de Rome (année 2012-2013) : renouvellement et recrutement

La commission d'admission s'est réunie les 26, 27 et 28 mars 2012 dans ces mêmes locaux.

La parole est à M. Alain Dewerpe, président de cette commission.

Celui-ci présente les listes des membres renouvelés et des membres recrutés et les listes complémentaires.

Il rappelle que la commission s'est réunie d'abord début mars pour dégager 30 candidats à auditionner sur les 60 candidatures.

L'audition consistait en un exposé de 10 à 15 minutes, avec ou sans présentation Powerpoint, suivie de questions des membres de la commission.

L'unanimité a été trouvée assez facilement sur tous les candidats admis.

Les votes ont eu lieu à bulletins secrets sur les listes.

Pour les renouvellements, tous ont reçu un avis favorables, à l'exception de celui de Mme Julie Delamard.

Les membres que la commission d'admission propose de recruter sont :

Antiquité

liste principale : Mme Elisa Nicoud (INRAP)

liste complémentaire : 1. M. Clément Chillet ; 2. M. Clément Bur ; 3. Mme Cyrielle Landréa
Mme Isabelle Mossong est également recrutée au titre de membre étranger (Luxembourg) dont le séjour est financé par son pays d'origine.

Moyen Âge

liste principale : M. Matthieu Scherman

liste complémentaire : 1. M. Solal Abeles ; 2. M. Matthieu Allingri

Époques moderne et contemporaine

liste principale : M. Jérémie Dubois

liste complémentaire : 1. Mme Rachel Darmon ; 2. Mme Élodie Oriol ; 3. M. Laurent Tatarenko

Sciences sociales

liste principale : M. Pierre Thévenin

liste complémentaire : 1. Mme Élodie Manceau ; 2. Mme Sophie Brones

Maîtres de conférence

liste principale : Mme Pascale Froment, M. Thomas Granier

Mme Catherine Virlovet souligne la qualité des débats. Elle évoque le cas de Mme Julie Delamard, sur lequel la commission a longuement débattu. Celle-ci n'a pas remis le mémoire de 1^{ère} année, ni l'article pour les Mélanges et sa thèse est loin d'être terminée, alors qu'elle est en 8^e année d'inscription. Dix membres de la commission sur quatorze ont refusé son renouvellement. Mme Catherine Virlovet renouvellera Mme Julie Delamard dans le ferme espoir qu'une dernière année lui permette de terminer son doctorat, mais elle considère que la commission a joué son rôle et l'en remercie. Elle espère que ce sévère avertissement conduira l'intéressée à se concentrer sur sa thèse.

M. Jacques Dalarun rappelle que le recrutement est dans tous les cas pour un an et que c'est la directrice qui a le pouvoir de nomination, la commission d'admission et le CS ne donnant qu'un avis.

Mme Catherine Virlovet poursuit en soulignant que le nombre élevé de candidatures a nécessité une phase d'admissibilité pour trier les 30 candidats auditionnés. La qualité des dossiers était élevée en Antiquité et Moyen Âge, plus hétérogène en Histoire moderne et contemporaine. Le vivier des candidats sur l'Italie moderne et contemporaine est peu fourni. Cela a conduit la commission à ne proposer qu'un recrutement cette année pour récupérer un poste l'an prochain dans cette section qui n'en aurait pas eu autrement ; en contrepartie, deux maîtres de conférences ont été proposés pour l'année 2012-2013, un en Moyen Âge (M. Thomas Granier) et une en Sciences sociales (Mme Pascale Froment, géographe).

Une membre à titre étranger a aussi été recrutée, Mme Isabelle Mossond, financée par le Luxembourg. C'est une antiquisante qui prépare une thèse en cotutelle entre Berlin et Strasbourg.

M. Jean-Louis Ferrary revient sur le cas de Mme Julie Delamard. Il considère que la commission devait lui donner un avertissement.

Il demande si on a des indications sur les dates de soutenance, en particulier pour M. Pierre Thévenin.

La directrice précise à ce sujet que M. Pierre Thévenin est en doctorat depuis 2005 et que la commission se propose de ne pas le renouveler l'an prochain s'il n'a pas soutenu avant la fin de l'année.

M. Philippe Boutry commente le relatif tarissement des candidatures en Histoire moderne et contemporaine. Il souligne la qualité de la candidature de M. Laurent Tatarenko qui travaille sur le fonds de la Propaganda Fide.

M. Georges-Henri Soutou apprécie aussi le travail de M. Laurent Tatarenko qui travaille sur les confins mais a ses sources à Rome.

M. Andrea Giardina exprime sa satisfaction de siéger dans ce CS. Il souligne la qualité du projet de Mme Elisa Nicoud, qui a une remarquable expérience internationale. D'autres candidatures en Antiquité étaient de grande qualité, comme celle de M. Clément Bur par exemple.

M. Henri Duday rappelle que Mme Elisa Nicoud est ingénieure à l'INRAP et que sa candidature a été rendue possible grâce à la convention signée entre l'EFR et l'INRAP il y a quelques années, qui permet à un membre de l'INRAP un séjour d'un an renouvelable une fois à l'EFR tout en conservant son poste à l'INRAP.

Mme Catherine Virlovet informe le CS qu'actuellement le séjour prévu pour Mme Elisa Nicoud est bien de deux ans (1 + 1). La directrice doit rencontrer prochainement la direction de l'INRAP à ce sujet.

M. Henri Duday a siégé au CS de l'École française d'Athènes. Sur 14 candidatures, il n'y avait qu'un agrégé. Qu'en est-il à l'EFR ?

Mme Catherine Virlovet répond qu'environ 50 % des 60 candidats étaient agrégés. C'est la conséquence du nouveau décret, l'agrégation n'est plus exigée pour les doctorants. C'est aussi un effet de la réforme LMD.

M. Georges-Henri Soutou ajoute qu'à la Fondation Thiers, lors du recrutement de non fonctionnaires, il s'avère indispensable de leur donner une information sur le fonctionnement de la fonction publique.

M. Jacques Dalarun organise le vote à bulletins secrets sur la liste des renouvellements.

La liste est approuvée par 12 votes OUI, 2 NON et 4 bulletins blancs.

La liste des recrutements est approuvée à l'unanimité (18 OUI).

M. Jacques Dalarun précise que la directrice procédera aux nominations.

4. Politique des publications

La directrice présente les orientations actuelles de l'EFR en matière de publications.

La revue (les Mélanges) sera éditée par Revue.org. Un tirage papier limité sera fait pour les échanges, les hommages et à la demande. La convention avec Persée sera dénoncée.

Les membres ont ouvert un carnet sur Hypothèse.org.

Une négociation était en cours avec les Belles Lettres pour la réédition des épuisés. Cependant, le conseil d'administration des Belles Lettres a émis un avis défavorable à ce projet de coédition des « Classiques de l'EFR ». Plusieurs auteurs ayant déjà quitté le catalogue de l'École à cause de cela, le comité éditorial a pris la décision d'assumer seul la réédition des épuisés, ouvrant une nouvelle collection, « Les Classiques de l'EFR », dans un format maniable et avec un prix de vente inférieur ne dépassant pas 30€.

Le marché avec l'imprimeur Pio X a été dénoncé et un nouveau marché public a été lancé.

Le contrat d'auteur sera présenté au conseil d'administration cet après-midi.

Les contacts ont repris avec les Belles Lettres Diffusion dans le but de remplacer la diffusion par De Boccard.

M. Jacques Dalarun insiste sur l'importance du fléchage pour l'accès aux publications par le site web.

M. Jean-Louis Ferrary souligne que le site de l'École française d'Athènes est beaucoup plus interactif que celui de l'EFR.

5. Questions diverses

Mme Catherine Virlovet informe le CS que l'EFR va prochainement augmenter sensiblement son flux internet grâce à la fibre optique (de 2 à 10 mégabits). Le site web va être refondu, le cahier des charges est prêt et l'appel d'offres sera lancé dans la première quinzaine d'avril.

M. André Vauchez souligne que le 3^{ème} CD-Rom des registres des lettres pontificales est paru chez Brepols et demande si l'EFR, qui a lancé la série, est partie prenante.

M. Stéphane Gioanni répond qu'il n'y a aucun lien. Il poursuit en évoquant la thèse de M. Matthieu Scherman qui sera le premier manuscrit électronique de l'EFR. M. Matthieu Scherman est recruté comme membre et peut prétendre à la BEFAR. Son manuscrit a été présenté au CS en 2009, puis retravaillé et déposé en 2011.

Mme Catherine Virlovet précise que ce manuscrit sera traité électroniquement. On verra ensuite en accord avec l'auteur s'il paraîtra dans la Collection ou dans les Mélanges.

Une discussion s'engage sur les candidatures aux postes de membre. On constate un tarissement en haut Moyen Âge et les candidatures en Moyen Âge ont tendance à pencher vers la Période moderne. À cet égard, la commission d'admission est un indicateur très intéressant.

Pour M. Yves-Marie Bercé, il y a un contraste entre la rigidité des recrutements dans les universités et la capacité d'innovation d'un établissement comme l'EFR.

Pour Mme Dominique Rigaux, la réforme des masters explique l'orientation des médiévistes vers les modernistes plus que vers les antiquisants.

Mme Agnès Rouveret ajoute que le concours du CNRS recoupe ces observations, mais qu'il y a cependant de nombreux dossiers et de très bons, en haut Moyen Âge.

M. Henri Duday était au CS de l'École française d'Athènes où a été annoncée une allocation doctorale fléchée. Il devrait y en avoir une par école.

Mme Catherine Virlouvét n'est pas au courant pour cette année et s'informerait au CA de l'après-midi auprès des représentants du MESR. L'an dernier le concours a été infructueux.

M. Henri Duday est surpris que l'AERES refuse d'examiner l'activité scientifique des Écoles françaises à l'étranger en raison de l'absence de personnel scientifique affecté.

Mme Catherine Virlouvét répond qu'en effet, la dernière campagne d'évaluation de l'AERES portait sur l'établissement et non sur l'activité scientifique, l'EFR n'étant pas un laboratoire de recherche. L'AERES pourrait faire évoluer son évaluation en proposant des indicateurs spécifiques et une autoévaluation. À ce titre, les directeurs des EFE doivent rencontrer les évaluateurs AERES pour élaborer une grille concertée.

La directrice conclut en informant le CS qu'un directeur des études pour l'époque moderne et contemporaine sera recruté au 1^{er} septembre. Pour la première fois, les candidats bénéficieront d'un entretien devant une commission informelle dont le président du CS et un membre contemporainiste du CS seront membres.

Les débats sont clos à 12h30.